

PV du conseil municipal du mercredi 06 septembre 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjoints, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Roland PICCETTO, Grégory PEGUY, Christelle VERNE

Excusés : Christine Vigne, Dominique MARTINS, Anaïs EISPESSE, Alexis POTHIER, Guillaume GAUTHIER, Secrétaire de séance : Chantal JOMARD

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h10

Deux délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour : Subvention VHB et HVA, décision modificative n°2

1. Approbation du procès-verbal - séance du 5 juillet 2023 :

A la demande de Bernard Gros, il est décidé d'ajouter le paragraphe suivant aux questions et informations diverses :

- Complexe scolaire : Travaux de terrassement en cours. Recyclage de l'enrobé par l'entreprise Jomard. Stockage des déblais, 150 camions soit 1500m3, proposition de stockage sur l'ancienne décharge devenue plate-forme pour déchets verts.
Réunion de chantier les lundis à 13h30, à laquelle les Conseillers sont conviés.
- Antenne Orange : L'affaire suit son cours. Le chemin d'accès à l'emplacement choisi par Orange ne serait pas suffisamment large pour les véhicules incendie.

Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

2. Création d'un poste d'agent de maîtrise : Rapporteur Alain

Suite à l'entretien professionnel de fin d'année, la commune a présenté la candidature de René BALLANDRAS à la promotion interne d'agent de Maîtrise. Le centre de gestion a retenu sa candidature et René BALLANDRAS a été promu agent de maîtrise. Afin qu'il puisse être maintenu en poste sur la commune de St Nizier avec ce grade, il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise.

Sur les conseils du CDG, il est décidé de créer un nouveau poste ouvert aux agents techniques et aux agents de maîtrise à partir du 6 septembre 2023, afin que ce poste puisse être ouvert plus largement lors du départ à la retraite de M. BALLANDRAS dans les années futures.

Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

3. Mise en œuvre de l'action sociale : Rapporteur Myriam

Suite à l'avis favorable émis par le comité social territorial à notre demande sur la mise en place des prestations d'action sociale pour les personnels communaux, Myriam VOLAY présente la prestation et les conditions d'attribution que la commune souhaite mettre en place, à savoir : l'attribution d'une carte cadeau multi enseignes d'une valeur de 100 € donnée avant les fêtes de fin d'année.

Seront bénéficiaires : les agents fonctionnaires, stagiaires, contractuels (CDI), sans délais de carence – contractuels (CDD), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 12 mois et que la prise de fonction est antérieure au 1^{er} juillet de l'année en cours.

Les dépenses à la mise en œuvre de cette délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, compte 62.32.

Myriam VOLAY précise que ces cartes cadeaux étaient déjà attribuées depuis plusieurs années, cette délibération permet de répondre à l'obligation des communes de mettre en place ces actions sociales.

Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

4. Acquisition du chemin de M et Mme BERT

M le Maire fait part d'un courrier de M et Mme BERT concernant la vente du chemin entre leur maison (AB 246) et le terrain cadastré AB 316, ce chemin desservant le local technique, le Cœur du Village et différents autres propriétaires et relevant d'un droit de passage.

Ce projet avait déjà été discuté lors du précédent mandat, un accord avait été trouvé mais la pandémie en avait stoppé la réalisation.

M. et Mme Bert ont le projet de vendre leur maison et terrain attenant et proposent de vendre à la Mairie le chemin et de réaliser ces ventes simultanément.

Alain DEQUEVAUVILLER rappelle que cette parcelle est de 55 m² pour une largeur de 3.25 m. Cependant, la largeur ne répond pas aux normes d'accès pour les pompiers.

C'est pourquoi, une proposition de rachat avec une largeur de 5 mètres pour donner un accès réglementaire aux pompiers sera faite. Il faudrait faire évaluer le prix par les Domaines. Un courrier sera envoyé à M et Mme BERT dans ce sens.

Une délibération sera prise ultérieurement.

5. Subvention VHB (Vivre en Haut Beaujolais) et HVA Culture :

Depuis plusieurs années, la COR s'est engagée, suite à une convention signée avec la commune, à verser une dotation de 7 766 €, et la commune s'engageait à reverser, comme elle l'entendait, cette somme aux deux associations :

- VHB (Vivre en Haut Beaujolais)
- HVA Culture (Centre Culturel de la Haute Vallée d'Azergues).

La DGFIP demande au Conseil de voter l'attribution de ces subventions.

Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

6. Délibération modificative n°2

Il faut prendre une décision modificative afin de rectifier le budget 2023 suite à une erreur de saisie. La somme de 7 766 € sera mise au compte 6574 et supprimée du compte 739113.

Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

Questions et informations diverses

Myriam VOLAY informe le conseil que la rentrée s'est faite avec nos deux nouvelles recrues :

- Chloé MATRAY au poste d'ATSEM
- Stéphanie GAYDON au poste d'agent à la Cantine

Alain DEQUEVAUVILLER explique que l'accès à l'école a été sécurisé, qu'un marquage au sol pour passage pour piétons et arrêt minute sera fait prochainement, que Sylvie LACROIX fera traverser les enfants devant l'école de 8h20 à 8h30 et 13h20 à 13h30.

Un devis a été demandé pour remplacer une paire de volets (côté terrain de boules) pour l'appartement au-dessus de la salle des fêtes.

M le Maire informe que suite à la tempête d'août des dégâts ont été constatés : Volets en dessus de la mairie, zinguerie arrachée à l'école. Une vérification des toitures de l'APC, Eglise et Mairie va être faite. Une pré-déclaration à l'assurance a été faite en attendant les devis.

M le Maire informe que le réseau EPARI, notre fournisseur internet, était gratuit pour la commune. Dès fin octobre, suite à la vente d'EPARI à une autre société, il faudra se tourner sur un autre fournisseur qui sera payant : 36 € par mois par lieu de connexion (Ecole, APC, Mairie)

M le Maire nous signale que lors des orages, l'eau du chemin des Parelles à La Salette ravine sur un terrain privé en contre bas et dégrade cette propriété privée. Une solution sera étudiée et proposée à ce riverain.

Une demande a été faite à M le Maire, pour la participation à la réparation d'un mur d'une propriété privée, longeant une voie communale, l'entretien de ce mur n'incombe pas à la commune.

Une rencontre des élus de la Vallée d'Azergues aura lieu le vendredi 8 septembre à Chenelette, pour un moment d'échanges.

Les travaux du complexe scolaire se poursuivent, prochaine réunion lundi 11 septembre.

Travaux voirie : Des travaux de réfection de chaussée sur le Chemin du Châtaigner (charge commune) et à la Roche (charge COR) ont été effectués.

Secrétaire partagée : Une pré-étude a été faite pour la simulation d'une secrétaire partagée sur les communes de l'ancienne communauté de communes. La facturation serait gérée par une des 8 communes de la HVA (Chambost Allières-Chénelette-Claveisolle-Lamure sur Azergues- Poule les Echarmeaux-St Juste d'Avray-Grandris- St Nizier d'Azergues) et répartie en fonction de l'utilisation de chaque commune afin de pallier au surplus de travail ou aux absences de personnel.

Monsieur le Maire rappelle que les gérants de la SARL Ardoise des Saisons ont saisi un avocat pour attaquer la commune afin d'obtenir des indemnités, que de ce fait la commune a confié le dossier à son propre cabinet d'avocat qui a engagé un Référé au tribunal de Villefranche, la première convocation fixée au 26 juin a été reportée une première fois le 24 août sur demande de l'avocat de la partie adverse afin de déposer ses conclusions. Un nouveau report est fixé au 28 Septembre, de nouveau sur demande de l'avocat adverse, ce qui empêche la commune de toute intervention pour remise en état, nettoyage des locaux et de réparation du matériel non entretenu par les gérants.

La séance est levée à 22h15.

La prochaine séance aura lieu le 4 octobre 2023.

La secrétaire de séance : Chantal JOMARD